Cotting-Chardonnens Violaine, Bischof Simon		
Des véhicules de la Poste munis de faux permis de circulation ?		
Cosignataires : -	Date de dépôt : 28.02.18	DSJ/DEE

Dépôt

La presse du jour révèle que des centaines de véhicules de la Poste auraient circulés durant plusieurs années avec de faux papiers. Ceci au moins depuis 2002, suite à la révision de la loi sur la circulation routière qui a abouti au transfert de l'immatriculation de la flotte de véhicules du service des automobiles de la Poste aux offices cantonaux de la circulation.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que des données incorrectes ont été communiquées à l'Office de la circulation et de la navigation de notre canton ?
2. Si oui, pour combien de véhicules ? Si oui, sont-ils toujours en circulation ?
3. Est-ce que des mesures sont envisagées ? Si oui, lesquelles ?
4. Nous souhaitons, en outre, connaître l'avis du Conseil d'Etat quant à une possible « cantonalisation » de la Poste qui consisterait à transférer partiellement ou totalement les compétences postales de la Confédération aux cantons. Ceci, afin que les intérêts des communes et de la population fribourgeoise soient enfin respectés !

—